Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON
UNIVERSITÉ

# PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

# DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ

# SÉANCE DU 16 MAI 2019

**Affaire suivie par**
Ange POLIDORI

**Téléphone**
04 90 16 28 09

**Courriel**
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

**AVIGNON UNIVERSITE**
**Campus Hannah Arendt**
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr

# ORDRE DU JOUR

1. Informations générales

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de la CFVU du 20 décembre 2018

3. Vie étudiante

    3.1 Approbation des propositions de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 7 mai 2019

        3.1.1 Aides individuelles
        3.1.2 Aides aux associations

    3.2 Commission « contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC)

        3.2.1 Avis sur les statuts de la commission CVEC
        3.2.2 Désignation de trois représentants des étudiants de la CFVU membres de la commission CVEC

4. Formation

    4.1 Approbation de l'offre des unités d'enseignement d'ouverture et de remédiation (UEO/R) pour l'année universitaire 2019-2020
    4.2 Information sur les parcours ALLURE pour l'année universitaire 2019-2020
    4.3 Information sur les dispositifs d'accueil en faveur des étudiants internationaux
    4.4 Information sur les modalités d'inscription des étudiants à la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (dispositif AED)
    4.5 Information sur les modalités de saisie du nombre de groupes de TD dans les formations
    4.6 Information sur la charte relative à la période d'expérience professionnelle dite de « césure » en cours de formation
    4.7 Approbation de l'offre des diplômes d'université (DU) pour l'année universitaire 2019-2020
    4.8 Approbation du règlement des études des diplômes universitaires de technologies (DUT) pour l'année universitaire 2019-2020

5. Approbation des rapports d'activité de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion pour les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018

6. Questions diverses

| | TABLEAU DES PRESENCES | PRÉSENTS | REPRÉSENTÉS (procuration à) | ABSENTS / EXCUSÉS |
|---|---|---|---|---|
| ***Président*** | M. ELLERKAMP Philippe | | | X |
| ***Vice-président*** | M. POLIDORI Ange | X | | |
| ***Collège A*** | Mme KLINGLER Dominique | | M. ROTH | |
| | M. SCHMITT Philippe | | M. EMBLANCH | |
| | Mme MACE-BARBIER Nathalie | | M. BARBOT | |
| | M. BOREL Jean-Yves | | | X |
| | M. BARBOT Thierry | X | | |
| ***Collège B*** | M. EMBLANCH Christophe | X | | |
| | Mme GLEIZE-PERROUTY Bérengère | | Mme LUNARDELLI | |
| | Mme LUNARDELLI Nathalie | X | | |
| | Mme MESGOUEZ Gaëlle | X | | |
| | M. MONNET Fabien | | M. ROTH | |
| | M. ROTH Raphaël | X | | |
| ***Collège C*** | M. RAMONE Hervé | | Mme NEEL | |
| | Mme PRIORON-PINELLI Béatrice | | Mme NEEL | |
| | M. MALLEM Amor | | Mme LUNARDELLI | |
| | Mme NEEL Hélène | X | | |
| ***Collège Etudiants*** | M.BENABOUD Saad | | | X |
| | M. AHO Valentin | | | X |
| | Mme NICOLOSI Michaël | | | X |
| | Mme BRZEZINSKI Maeva | | | X |
| | Mme CUEILLE Laury | | | X |
| | M. DELAHAYE Gaspard | | | X |
| | M. CASSIN Mathieu | | | X |
| | M. HAAG Clément | X (*à partir de 9h30*) | | |
| | M.ACHQMIR Ihab suppléant de M. ALPHONSO Jules | | | X |
| | Mme INIZAN Margaux | | | X |
| | M. MANDON Geoffrey | | | X |
| | M. VILLARET Jean-Jacques | | | X |
| ***Personnalités Extérieures*** | M. LIGNAC Guy | | | X |
| | M. ESTEBAN Emmanuel | | M. POLIDORI | |
| | Mme FLEUROT-MARIE Raphaële | | M. POLIDORI | |
| | Mme ROY Corinne | X | | |
| | M. MARIZY Eric (Directeur SUAPS) | X | | |
| | M. MARREL Guillaune (Directeur UFR DEG) | X | | |
| | Mme ABONNEN Audrey (VP VU) | X | | |
| | M. RICHAUD Alain (Directeur UFR STS) | X | | |
| | M. RANGER Graham (VDE UFR ALL) | X | | |
| | Mme MUSSEAU Béatrice (VDE UFR DEG) | X | | |
| | M. HUET Stéphane (CERI) | X | | |
| | Mme PEZZO Delphine (Directrice du SES) | X | | |
| | Mme MICHEL Charlotte (SES) | X | | |
| | M. GUTIERREZ Nicolas (Pôle maquette SES) | X | | |
| | Mme DOUGADOS Myriam (Maison de la culture et | X | | |
| | M. BERNARD Ludovic (Directeur MOI) | X | | |
| | Mme ARFELLI Françoise (Directrice MDI) | X | | |
| | Mme PIAUMIER Alexandra (Maison de la | X | | |
| | Mme SAINTY Jessica (Resp. licence AES) | X | | |

*Après vérification du quorum, Ange Polidori, Vice-président de la Commission de le Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'Avignon Université ouvre la séance de la CFVU. Il est 9h10.*

## 1. Informations générales

Le Vice-président de la CFVU (VP CFVU) présente les informations générales ci-après :

**Lettre ouverte des organisations étudiantes à l'attention de la Présidence de l'Université en date du 16 avril 2019**
Le VP CFVU regrette l'absence des élus étudiants en ce début de séance ainsi que leur faible volonté de dialogue, les derniers messages adressés au Vice-président Etudiant (VPE) étant restés lettre morte. Il espère toutefois arriver à restaurer rapidement ce dialogue, rappelant qu'il est, avec la Vice-présidente déléguée à la Vie Étudiante (VP VU), leur « courroie de transmission » auprès de la Présidence.

**Moyens obtenus dans le cadre du déploiement de la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE) pour l'année universitaire 2019-2020**
Il rappelle que dans le cadre de la première phase de dialogue avec le Ministère et le Rectorat, 181 places ont pu être financées à hauteur de 2500 €, contre 1600 € pour les autres universités, afin de procéder à un rattrapage de la Subvention pour Charge de Service Public de notre établissement. Cela représente la création de 40 places en L1 Droit, 10 places en L1 AES, 2 places en L1 LEA, 5 places en L1 SVT (+ les places en L2 qui tiennent compte des créations de l'année précédente). Elles nous permettent ainsi de récolter au total 450 000 €.
Une deuxième phase de dialogue s'est instaurée pour la création de places supplémentaires dans d'autres formations. Il a ainsi été proposé la création de 80 places dans les formations suivantes (uniquement celles sous tension) : L1 LLCER Anglais (+ 40), L1 STAPS (+20) et L1 SVT (+ 20). De plus, il a été demandé d'environner pour 4 ans les 20 places supplémentaires de L1 SVT à hauteur de 120 000 € pour l'amélioration des conditions d'accès aux TD et la location d'un amphithéâtre de grande capacité, ainsi que celle de la L1 STAPS à hauteur de 80 000 € pour l'accueil supplémentaire d'étudiants au pôle sportif et la location d'installations sportives hors université. Ces demandes sont actuellement en cours d'arbitrage par le Ministère.

**Ouverture de la plateforme Parcoursup (19h00 – le 15 mai 2019)**
Le Ministère a demandé aux établissements d'utiliser le rang limite d'appel afin de fluidifier les listes d'attente.
Le VP CFVU a ainsi sollicité les responsables des formations pour lesquelles celui-ci ne devrait pas poser de difficulté particulière, sachant toutefois que la formation s'engage à inscrire les étudiants inclus dans le rang limite d'appel et qu'il y a donc un juste équilibre à trouver pour chaque formation. Il s'avère pour cela important de tenir compte du positionnement du dernier candidat appelé sur la liste de l'an dernier.

## 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de la CFVU du 20 décembre 2018

Le VP CFVU indique qu'une solution externe est actuellement recherchée afin d'accélérer la rédaction de ces procès-verbaux et de libérer les services de cette tâche particulièrement chronophage.

A défaut d'observation, il soumet le procès-verbal de la séance de la CFVU du 20 décembre 2018 au vote des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

## 3. Vie étudiante

### 3.1 Approbation des propositions de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 7 mai 2019

#### *3.1.1 Aides individuelles*

La proposition de la commission sociale du FSDIE du 7 mai 2019 relative aux aides individuelles d'un montant de 1 115 € (Cf. annexe 1) est présentée par la VP VU puis soumise au vote des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

### *3.1.2 Aides aux associations*

La proposition de la commission FSDIE en faveur du financement de deux projets associatifs à hauteur de 2 797, 96 € (Cf. annexe 2) est présentée par le VPE.

En raison d'un problème relativement récurrent concernant le montage des projets et le budget, il informe que le visa obligatoire du bureau de la vie de campus sera désormais ajouté dans le dossier de demande d'aide afin qu'il soit préalablement et systématiquement consulté avant tout examen par la commission FSDIE.

Par ailleurs, le VP CFVU fait part du retour très positif de la responsable du pôle sûreté et sécurité incendie concernant la préparation du Gala organisé par Inter'asso Avignon. Il remercie les étudiants qui se sont engagés dans le pilotage de cet évènement qui se déroulera demain soir.

La proposition de la commission FSDIE relative aux projets associatifs est ensuite soumise au vote des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

## 3.2 Commission « contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC)

Le VP CFVU rappelle que la CVEC, instituée par la loi ORE, est chargée de la ventilation des sommes acquittées à l'inscription par les étudiants et qu'elle joue donc un rôle extrêmement important dans le pilotage de la vie universitaire.

Avant de laisser la parole à la VP VU en charge de ce dossier, il souligne que l'élaboration des statuts de cette commission a pris du retard en raison de la parution tardive des derniers textes d'application relatifs à la CVEC.

### *3.2.1 Avis sur les statuts de la commission CVEC*

La VP VU présente la proposition de statuts de la commission CVEC en précisant que la rédaction de ces statuts résulte effectivement d'un long processus et que le VPE a été préalablement consulté sur la composition de cette commission dont elle donne lecture.

Elle signale toutefois qu'une modification du mode de désignation des représentants des étudiants élus au CA et à la CFVU est souhaitée à l'article 2 des statuts. Afin de s'assurer que les diverses sensibilités soient représentées, il est en effet proposé de ne pas avoir recours au tirage au sort mais de confier au VPE le soin de proposer les candidats dans le respect de la représentativité étudiante.

Par ailleurs, le VPE fait part de demandes de modifications supplémentaires à l'article 2 également :
- VPE à associer aux autres vice-présidents (et non pas après les responsables des services)
- « *Directeur **général** du CROUS* »

Il indique également qu'il serait souhaitable, en accord avec le service des affaires juridiques de la DAGAP, de préciser à l'article 3 que ces représentants doivent faire partie d'une organisation locale affiliée elle-même à une association représentative telle que définie par le code de l'éducation.

Il interroge sur la compétence de la CFVU mentionnée à l'article 5.

Le VP CFVU précise qu'il s'agit d'un avis seulement consultatif et non contraignant, le conseil d'administration (CA) demeurant souverain dans ses décisions compte tenu de sa compétence en matière financière.

A l'issue des échanges, le VP CFVU propose d'émettre un avis favorable sur les statuts de la commission CVEC modifiés, tels que figurant en annexe 3 :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité**.

3.2.2 *Désignation de trois représentants des étudiants de la CFVU membres de la commission CVEC*

La VP VU explique qu'il est demandé à la CFVU de se prononcer dès aujourd'hui sur la désignation de trois représentants étudiants en raison d'un calendrier très serré : la première réunion de la commission CVEC devant avoir lieu à l'issue de l'approbation des statuts de la commission CVEC par le CA du 21 mai 2019 et avant la CFVU du 12 juin 2019.

Le VPE fait part de la position des organisations étudiantes qui demandent à ce que cette désignation ait lieu après que le CA ait approuvé les statuts de la commission CVEC.

Le VP CFVU invite le VPE, ainsi que les élus étudiants de la CFVU absents ce jour, à échanger très prochainement avec lui afin de s'assurer que cette désignation puisse bien intervenir lors de la prochaine CFVU, de manière à ce que la commission CVEC se réunisse ensuite régulièrement et que les étudiants puissent donner leur avis sur la ventilation financière de la CVEC.

Il rappelle que le vice-président statutaire (VP CFVU) et la vice-présidente déléguée (VP VU) sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants. Si les réponses apportées ne conviennent pas, le Président peut alors ensuite être saisi.

Le VPE répond que tous auraient à y gagner si ce lien entre le Président et les étudiants était plus direct.

Le VP CFVU indique qu'il s'agit de respecter le fonctionnement normal de l'université afin de veiller à ce que chacun puisse exercer son rôle. Il s'étonne que cette demande de dialogue ne se fasse pas et espère que cela va s'améliorer. Il rappelle que les demandes de rendez-vous se font auprès de son secrétariat et que celles-ci sont toujours satisfaites.

Il clôt ce point en informant par conséquent du report de la désignation des représentants des étudiants de la CFVU membres de la commission CVEC à la prochaine séance du 12 juin 2019.

## 4. Formation

### 4.1 Approbation de l'offre des unités d'enseignement d'ouverture et de remédiation (UEO/R) pour l'année universitaire 2019-2020

Le VP CFVU rappelle tout d'abord que chaque UEO/R est gérée de manière autonome par les composantes et services concernés et que la gestion du catalogue de ces unités d'enseignement est extrêmement complexe.
Il remercie le Service des Etudes de la Scolarité (SES) pour l'important travail de collecte réalisé, et informe qu'à compter de l'année prochaine, cette tâche incombera au secrétariat pédagogique dédié à la gestion de ces UEO/R qui sera mis en place au sein de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion (MOI) de manière à préparer au mieux l'examen de cette offre par la CFVU et le CA. L'objectif est d'avoir une vraie politique en ce qui concerne ce catalogue des UEO/R qui est un outil formidable d'individualisation des parcours. La VP VU sera chargée du pilotage de l'offre des UEO/R.

Les différentes composantes et services sont ensuite invités à présenter de manière synthétique l'évolution de leur offre.

- **UFR ALL**

Le VP CFVU complète la présentation du Vice-doyen aux études de l'UFR ALL :

- Le renouvellement de l'UEO/R « Soutien disciplinaire » est demandé pour les licences de Lettres, LLCER (Espagnol – Anglais) et Humanités afin de laisser à ces formations une année supplémentaire pour effectuer la refonte des maquettes nécessaires dans le cadre de la généralisation de l'UE « Accompagnement ».
  Il est précisé que cette UEO/R est valorisée à hauteur de 2 crédits ECTS.

- Toutes les UEO « Pro-MEEF » portées par les différentes composantes doivent être maintenues au catalogue des UEO/R 2019-2020 compte tenu des engagements contractuels de l'établissement envers Aix-Marseille Université (AMU) et l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE). Leur ouverture est toutefois conditionnée à l'inscription d'un minimum de 10 étudiants. Il est demandé au vice-doyen de l'UFR ALL et représentant de l'établissement au conseil de l'ESPE de porter ces difficultés de recrutement à la connaissance de cette instance.

- Le contenu des deux UEO « La littérature monde en français, en Asie et en Océanie » et « La littérature monde en français : Afrique subsaharienne, Maghreb, Moyen-Orient » apparaît trop disciplinaire et technique pour constituer véritablement des UEO, ouvertes à tous les étudiants.

Le Directeur du SUAPS souligne à cette occasion qu'il est indispensable qu'une réflexion de fond ait lieu sur les savoirs et les compétences transmises dans le cadre des UEO (« soft skills »), laquelle fait écho au NCU CAPACITÉ et illustre l'importance de la mission confiée à la VP VU.

Le Directeur de la MOI précise que, dans le cadre des parcours ALLURE, il n'existe plus qu'une seule UEO « Expression écrite et orale » désormais portée par la MOI. Il est également rappelé que ces UEO ALLURE sont intégralement financées par le Ministère.

- **UFR STS**

Le Doyen de l'UFR STS informe qu'il n'y a pas de modification notable concernant les UEO/R portées par l'UFR STS.

Le VP CFVU fait toutefois part de la nécessité de reprendre la rédaction de certaines fiches.

Il est enfin précisé une erreur au niveau des effectifs des UEO « Pro-MEEF Mathématiques » et « Pro-MEEF Mathématiques appliquées pour l'enseignement primaire ».

- **UFR SHS**

Aucune modification par rapport à l'an dernier n'est signalée.
Il est cependant rappelé, comme indiqué précédemment, que les UEO « Pro-MEEF Sciences Humaines 1 et 2 » doivent être renouvelées pour 2019-2020, avec toutefois une ouverture conditionnée à l'inscription de 10 étudiants minimum.

- **UFR DEG**

La Responsable de la licence AES présente les UEO de remédiation (« Expression écrite et orale » gérée par la MOI, « Mathématiques », « Sciences économiques », « Histoire et société ») qui seront proposées aux étudiants du parcours ALLURE de la licence AES.

Le Doyen de l'UFR DEG précise que l'UEO « Egalité, genre : prévention et gestion des violences » est portée par le Vice-président délégué à l'égalité et qu'il y a un consensus au niveau de la composante même si cette UEO n'a pas été présentée au dernier conseil d'UFR.
Le VP CFVU souhaiterait que cette UEO puisse être ouverte plus largement aux étudiants avec une capacité d'accueil plus élevée.

- **Bibliothèque Universitaire (BU)**

Le VP CFVU informe que la BU est désormais en charge du secrétariat pédagogique des UEO « PIX » (ex C2i).

- **Mission d'Appui à la Pédagogie Universitaire et Innovante (MAPUI)**

Il est également précisé que l'UEO « Culture de l'innovation » est portée par la MAPUI et non par la DOSI.

- **Service des Langues (SDL) et Maison de l'International (MDI)**

La Directrice de la MDI souligne la création de l'UEO « Parrainage étudiants internationaux » qui permettra aux étudiants de l'université de parrainer, sur un semestre, des étudiants internationaux entrants afin de favoriser leur intégration.

- **MOI**

Le Directeur de la MOI rappelle la création de l'UEO de remédiation « Expression écrite et orale » commune à l'ensemble des parcours ALLURE (Géographie, Histoire, AES et LEA) et gérée par la MOI.

Il fait également part de la création de l'UEO «Assistant d'éducation en préprofessionnalisation » dans le cadre du nouveau dispositif AED mis en place par le Rectorat.

- **Maison de la Culture**

La Directrice de la Maison de la Culture informe que la plupart des modifications portent sur le changement de responsable pédagogique ou d'intervenant, et que les suppressions demandées sont principalement la conséquence de difficultés de recrutement des intervenants, soit par manque de disponibilité (ex : diététicien), soit en raison d'un cadre juridique trop contraignant (convention de prestation de service d'enseignement) pour des structures culturelles qui, bien souvent, ne sont pas déclarées en tant qu'organisme de formation.
La suppression de l'UEO « Culture culinaire » s'explique quant à elle par la fermeture de l'Epicurium, et celle en partenariat avec la Maison Jean Vilar, qui n'a pas trouvé son public cette année, va devoir être retravaillée.

Elle sollicite par ailleurs l'annulation de la suppression de l'UEO « Français hors de France » dans la mesure où des échanges récents avec la composante ALL permettent d'envisager son maintien.

Enfin, il est demandé la reconduction des UEO liées au dispositif « Ville Campus » sous réserve que les crédits puissent suivre, sachant que la capacité d'accueil de ces UEO est limitée à 10 étudiants mais que les groupes sont démultipliés afin de répondre autant que possible à la forte demande des étudiants (ex : 10 créneaux de 10 étudiants pour l'UEO « Sophrologie »).
La pérennisation de ces UEO est évoquée au cours des échanges.

- **SUAPS**

Le Directeur du SUAPS indique qu'il n'y a pas de nouveau cadre s'agissant de l'offre UEO du SUAPS, laquelle permet avant tout de développer les compétences transversales des étudiants. Il y a seulement une nouvelle activité support avec la création d'une UEO « Danse urbaine », laquelle pourrait également être proposée sur le campus Jean-Henri Fabre sous réserve de disposer d'une salle dédiée.

Au terme de cette présentation, et compte tenu du caractère trop disciplinaire des projets d'UEO « La littérature monde en français : en Asie et en Océanie » et « La littérature monde en français : Afrique subsaharienne, Maghreb, Moyen-Orient » (UFR-ip ALL) et des modifications apportées en séance, le VP CFVU soumet à l'offre des UEO/R 2019-2020 (*dont les compétences associées à ces UEO/R*), telle que figurant en annexe 4, à l'approbation des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.2 <u>Information sur les parcours ALLURE pour l'année universitaire 2019-2020</u>

Le VP CFVU introduit ce point d'information en précisant, qu'à compter de la rentrée prochaine, trois nouvelles mentions de licence (AES, LEA et Chimie) entreront dans le parcours d'Accompagnement à la Licence Universitaire et à la REussite (ALLURE).

Il revient brièvement sur le contenu du parcours mis en place, l'an dernier, en licences d'Histoire et de Géographie (licence en 4 ans avec la L1 partagée en 2 + 2 UEO de remédiation à chaque semestre, avec inscription obligatoire dans le dispositif « oui si ») et rappelle qu'il s'agit d'un dispositif expérimental ayant vocation à évoluer.

La parole est ensuite donnée à la responsable de la licence AES, laquelle présente la proposition d'intégration de la licence AES au dispositif ALLURE et les aménagements apportés (cf. annexe 5). Elle explique que l'objectif est de rendre le dispositif le plus souple possible, sans contraindre les étudiants à s'inscrire en amont sur Parcoursup dans le cadre d'une admission sous le régime du « oui si », et de focaliser sur les étudiants qui sont en capacité de réussir en licence AES et qui en ont la volonté. Les étudiants seront recrutés sur la base du volontariat en début de S1 (QCM et écrit de positionnement) ou de S2 (au vu des résultats du premier semestre). A partir du moment où l'étudiant s'inscrit dans le parcours, le suivi des UEO/R devient obligatoire. Le ou la directrice des études ajustera ensuite avec l'étudiant son parcours de formation.

Le VP CFVU la remercie pour cette présentation.
Il souligne l'importance d'orienter les étudiants en difficulté qui ne sont pas inscrits dans ALLURE vers la MOI afin que celle-ci puisse les accompagner dans leur réorientation. Les directeurs d'études devraient être sensibilisés à cela et travailler de concert avec les ingénieurs de la MOI.

Il indique également qu'un point sera fait sur ce dispositif à l'issue du premier semestre 2019, et que des ajustements seront réalisés pour chacun des parcours expérimentés en fonction des résultats obtenus, rappelant qu'il s'agit d'une expérimentation sur 10 ans dont l'ambition est bien d'améliorer les choses et de les rendre le plus efficace possible.

Le Directeur de l'UFR STS évoque un projet de parcours ALLURE pour 2020-2021 seulement, lorsque les classes Tremplins seront opérationnelles, avec une philosophie identique (« oui si » en cours d'année) basée sur le constat que les informations disponibles sur Parcoursup ne permettent pas d'être véritablement égalitaire avec les étudiants. Les étudiants ne seraient toutefois orientés vers le parcours ALLURE qu'à la fin du S1. L'idée étant d'accompagner tous les étudiants qui sont présents et qui travaillent afin de favoriser leur réussite ou une réorientation positive. Ce projet a été présenté lors du dernier conseil d'UFR.

Le VP CFVU reconnait que des erreurs peuvent être faites dans Parcoursup sur certains profils d'étudiants mais celles-ci peuvent être corrigées dès le premier entretien avec le directeur d'études. Il souligne également que le danger du « oui si », dans cette phase de mise en place progressive, est de faire fuir les étudiants vers d'autres formations ou d'autres établissements ne le pratiquant pas. D'autres pistes pourraient être étudiées comme par exemple une inscription « oui si » dans une licence en trois ans seulement mais avec obligation de suivre des UEO de remédiation. Il sera important de suivre de près ces dispositifs dans la mesure où il est difficile de prévoir et d'anticiper la réaction des étudiants.

Il est enfin abordé de manière succincte les parcours ALLURE « classiques » de la licence de Chimie et LEA (Cf. annexe 6).

4.3 Information sur les dispositifs d'accueil en faveur des étudiants internationaux

Le VP CFVU explique que dans le cadre de la problématique des droits différenciés, le Ministère a interrogé les établissements au sujet de l'accompagnement proposé aux étudiants internationaux. Il a ainsi souhaité inviter la Directrice de la MDI pour présenter devant cette commission les différents dispositifs d'accueil existants à l'Université d'Avignon.

La Directrice de la MDI détaille le diaporama joint en annexe 7 qui reprend les dispositifs actuellement en place ainsi que ceux à venir.

Elle questionne sur l'opportunité de la généralisation d'une UEO de remédiation « Français langue étrangère » ainsi que sur la mise en place d'une UEO « Culture française » comme cela a pu exister par le passé et se pratique dans d'autres établissements.

Elle fait également part des difficultés liées à la gestion des étudiants internationaux entrants en échange dans la mesure où ils sont inscrits dans un domaine de formation (via un contrat pédagogique) et non pas dans un diplôme. Ils n'apparaissent donc pas sur les listes d'appel ou d'émargement, ni dans les listings des jurys de semestre. Il est ainsi envisagé de mettre en place une direction des études pour ces étudiants en échange qui nécessitent un suivi particulier.

De même, elle souligne l'importante problématique des visites médicales des étudiants internationaux qui représente une surcharge de travail considérable pour le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) avec un risque sanitaire important (difficulté de disposer des résultats des radiographies des poumons effectuées par l'hôpital d'Avignon notamment).

La Directrice de la MDI clôt cette présentation sur la labellisation « Bienvenue en France » qui vise à améliorer et uniformiser les conditions d'accueil des étudiants internationaux, et pour laquelle elle a conduit une étude préliminaire sur les différents champs d'indicateurs afin d'éclairer la gouvernance sur une éventuelle candidature de l'établissement, sachant que cela représente des financements modestes (environ 10 000 €) mais intégrés à la subvention pour charge de service public.

La Directrice du CROUS d'Aix-Marseille, antenne d'Avignon, précise que les CROUS doivent être associés à ces demandes de labellisation.

Le VP CFVU confirme qu'Avignon Université doit avoir pour objectif et pour exigence d'être labellisée afin que les étudiants internationaux l'identifient comme un établissement en capacité de les accueillir correctement.

4.4 Information sur les modalités d'inscription des étudiants à la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (dispositif AED)

Le VP CFVU informe que l'établissement a été sollicité par le Rectorat pour faire partie du dispositif AED (Cf. annexe 8) concernant le recrutement d'enseignants du secondaire sur les filières en tension de l'académie (mathématiques, lettres et anglais).
Une réponse positive a été apportée à cette demande après consultation des UFR concernées. Ainsi, le Rectorat a octroyé à Avignon Université cinq postes pour chacune des disciplines (15 postes par discipline pour Aix-Marseille Université qui est également entré dans le dispositif).

Le Vice-doyen aux études de l'UFR ALL est chargé de centraliser les candidatures et les informations à destination des composantes afin qu'elles puissent les diffuser auprès des étudiants de L1, sachant que le recrutement se fait à partir de la L2 pour une durée de trois ans (jusqu'au M1 MEEF) avec une priorité faite aux étudiants boursiers.

En l'absence de revalorisation de la profession, le VP CFVU fait part de ses craintes quant à l'atteinte des objectifs du dispositif dans la mesure où le contrat AED en préprofessionnalisation ne contraint pas l'étudiant à une inscription en master MEEF.

Le Vice-doyen aux études de l'UFR ALL informe que les dossiers des candidats au dispositif AED, lesquels requièrent un avis du responsable de la formation et de l'UFR, seront étudiés par une commission académique le 8 juillet prochain.

Il est enfin évoqué la possibilité de poursuivre ou non le contrat AED en cas de changement d'académie, de l'interrompre temporairement par une année de césure ou de mobilité en ERASMUS.

4.5 Information sur les modalités de saisie du nombre de groupes de TD dans les formations

Le VP CFVU explique que la décision d'ouverture de groupes de TD était laissée jusqu'à présent à l'appréciation des équipes pédagogiques mais qu'en raison de la mise en place de l'application de Déclaration des Services d'Enseignement (DSE), la prise de décision de fermeture ou d'ouverture d'un groupe de TD nécessite désormais d'être centralisée au niveau de la DAGAP et de la DRH, et contrôlée par leurs soins. Des modalités de création et de dédoublement des groupes de TD ont par conséquent été mises en place en concertation avec les Doyens et Vice-doyens aux études des UFR.

La Responsable du SES présente la nouvelle procédure et le calendrier relatifs à la modification des groupes théoriques dans DSE (Cf. annexe 9).

Au cours des échanges, le cas particulier des camps de terrain (taux d'encadrement de 1 pour 8 étudiants) est signalé. Il est convenu de les considérer comme des TP, en précisant les conditions spécifiques de ces enseignements dans la rubrique « observations ».

Il est également souligné la nécessité d'ajuster le nombre de groupes de TD en fonction des nouvelles capacités d'accueil des formations.

En dernier lieu, il est rappelé que les cours de langues (TD de « type 2 ») sont dédoublés à 25 étudiants.

4.6 Information sur la charte relative à la période d'expérience professionnelle dite de « césure » en cours de formation

La Responsable du SES rappelle que la circulaire ministérielle en date du 10 avril 2019 précise les modalités de mise en œuvre de la période de césure.

La charte a par conséquent été mise à jour pour l'année universitaire 2019-2020 (cf. annexe 11) : actualisation des visas, possibilité de valoriser les compétences acquises lors de la césure via le supplément au diplôme, modalités de suivi des étudiants en césure...

Elle sera désormais annexée au règlement général des études.

4.7 Approbation de l'offre des diplômes universitaires (DU) pour l'année universitaire 2019-2020

Le VP CFVU introduit ce point en rappelant le contexte règlementaire des DU.
Ceux-ci doivent impérativement fonctionner à l'équilibre financier, ce qui signifie qu'il doit y avoir un nombre suffisant d'étudiants inscrits et que le tarif pratiqué doit permettre cet équilibre. Les prises de décisions de création, suppression ou renouvellement de ces DU doivent se faire dans cette perspective.

La nouvelle offre DU telle que proposée par les services et composantes est ensuite examinée. Il est ainsi souligné :

- **SFTLV :** suppression du DU « C2i niveau 2 » en raison de la mise en place du PIX et des DU n'ayant pas rencontré leurs publics (« Auto-réhabilitation accompagnée », « Métiers du tertiaire » et « Formateur d'adultes modularisé »)

- **IUT :** création du DU « Technicien de process brassicole » dans le cadre de la nouvelle microbrasserie de l'IUT

- **MDI** : le renouvellement de l'ensemble des DUEF est demandé avec une modification de tarif et non pas une modification de maquette comme indiqué dans le document de travail communiqué

- **UFR ALL :** les DU adossés aux masters MEEF (pas de coût supplémentaire) permettent de prendre en charge des étudiants qui ont réussi le M1 du master MEEF mais qui n'ont pas réussi le concours (CAPES) : suppression toutefois demandée pour le DU prépa CAPES Lettres en raison de l'absence d'étudiant inscrit cette année. De même, le DU « Didactique du FLE » est adossé aux enseignements du master FLE.

- **UFR DEG** : renouvellement sans modification du DU pré-CAPA qui répond à une demande importante.

Au terme de cette présentation et compte tenu de la correction apportée aux DUEF de la MDI, le VP CFVU soumet l'offre des DU 2019-2020, telle que figurant en annexe 12, à l'approbation des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.8 Approbation du règlement des études des diplômes universitaires de technologies (DUT) pour l'année universitaire 2019-2020

Le VP CFVU indique que le conseil de l'IUT a approuvé ce règlement des études, à l'unanimité, le 29 avril dernier.

Il est quasiment identique à celui de l'an dernier. Seule une précision a été apportée à l'article 6 concernant la justification des absences ; un arrêt maladie est requis pour les apprentis à la place du certificat médical.

En l'absence de remarque, le VP CFVU soumet le règlement des études des diplômes universitaires de technologies (DUT) pour l'année universitaire 2019-2020, tel que figurant en annexe 13, à l'approbation des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

## 5. Approbation des rapports d'activité de la Maison de l'Orientation et de l'insertion pour les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018

Le VP CFVU précise tout d'abord que les rapports d'activité de la MOI sont examinés tardivement en raison notamment d'ordres du jour de la CFVU jusqu'à lors très conséquents qui ont conduit à divers reports. Il laisse ensuite la parole au directeur de la MOI pour expliciter simultanément ces deux rapports au moyen du diaporama figurant en annexe 14.

Celui-ci expose le contenu des différentes missions effectuées par la MOI (continuum bac -3/bac + 3 - accueil, information, documentation - aide à l'orientation - aide à l'insertion professionnelle) ainsi que les indicateurs afférents. Les différents temps forts du service au cours de l'année universitaire ainsi que ses axes de développement (dont la mise en place du NCU CAPACITÉ) sont également soulignés.

Le VP CFVU indique que le projet PANORAMA porté conjointement avec AMU dans le cadre de l'appel à projets Territoires d'Innovation Pédagogique n'a finalement pas été sélectionné à l'issue de l'audition. Une nouvelle candidature sera envisagée dans le cadre de la seconde vague qui devrait suivre.

Il remercie également le Directeur de la MOI pour cette présentation synthétique ainsi que pour la montée en puissance de ce service. Le NCU CAPACITÉ nécessite en effet d'importants moyens humains supplémentaires pour accompagner efficacement les directeurs d'études et les responsables de licence dans la mise en place de ce projet.

Il ajoute que le Directeur de la MOI sera prochainement nommé directeur opérationnel du NCU. Il sera en lien avec les responsables de licence à travers le *collegium* licence pour la mise en place du projet CAPACITÉ sur les dix prochaines années. Des changements sont également probablement à venir au niveau des autres services communs en charge de porter ce NCU. Il s'agit en effet d'un projet structurant pour l'établissement, porteur d'améliorations substantielles en matière de services rendus aux enseignants.

A l'issue de cette présentation, le VP CFVU soumet les rapports d'activité de la MOI pour les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018, tels que figurant en annexe 15, à l'approbation des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

## 6. Questions diverses

*Néant.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.*

Le Vice-Président de la CFVU,

Ange POLIDORI

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

AVIGNON UNIVERSITÉ
74, rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON
CEDEX 1